



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 8 octobre 2024

NOM DE L'ÉCOLE : Notre-Dame-de-Fatima	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 1 ^{er} octobre 2024	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :	
			282		Geneviève Foley	
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :	
			131	151	Geneviève Foley	

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Geneviève Foley, Marie-Michelle Lacroix, conseil d'école

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- 86% des élèves sont satisfaits des activités à l'école
- 87% se sentent bien à l'école
- 80% se disent en sécurité
- Les élèves démontrent qu'ils font confiance aux adultes à l'école et à la maison.
- 65% disent avoir été témoins et 80% d'entre eux sont actifs et vont chercher de l'aide

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Travailler au développement d'habiletés sociales saines et des comportements attendus par différents moyens.
- Augmenter le sentiment de sécurité des élèves en les amenant à bien connaître leurs rôles en tant que témoin et en se référant davantage aux adultes.

- Mise en place et application au quotidien du code de vie
- Modélisation des comportements à adopter dans chacune des aires de vie
- Rencontres du comité code de vie où des suggestions seront partagées quant à la gestion de certains comportements attendus
- Organisation matérielle pour les temps de récréations pour que tous soient occupés
- Explication des règles des sports de groupe et formation des équipes pour certains jeux (entre autres le soccer et le king)
- Utilisation de la plateforme MooZoom et le matériel Hors-piste pour travailler les habiletés sociales
- Surveillance active (rôle de chacun à bien définir)
- Faire le suivi aux élèves des interventions réalisées par l'adulte
- Assignation d'un intervenant pivot pour certains élèves

- Offre d'activités parascolaires le midi pour occuper les élèves positivement, modéliser de bons comportements
- Activités en classe en lien avec l'intimidation, les rôles des témoins, sensibilisation sur la cyberintimidation (3^e cycle), animation en lien avec l'affirmation positive, animation en sous-groupes pour certaines habiletés sociales
- Formation obligatoire de tous les membres du personnel sur la violence et l'intimidation (prévention et intervention pour l'intimidation, la violence incluant les violences à caractère sexuel)
- Formation obligatoire pour les organismes extrascolaires qui interviennent auprès de nos élèves sur la lutte contre l'intimidation et la violence.
- Mise en place d'un protocole d'urgence au besoin

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Invitation à l'atelier de cyberintimidation et autres ateliers en lien avec la violence
- Référer les élèves et leurs parents à ces outils :
[Guide de soutien sur l'intimidation - Jeunesse, J'écoute \(jeunessejecoute.ca\)](http://jeunessejecoute.ca)
[Aide et banque d'outils pour prévenir et contrer l'intimidation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://gouvernement.qc.ca)
- Informations sur le site du CSS : <https://csshc.gouv.qc.ca/parents/outils-guides-et-publications/intimidation-et-violence/>

- Transmission de l'évaluation annuelle du plan de lutte aux parents du conseil d'établissement
- Rendre disponible, au secrétariat de l'école, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- Transmission à l'ensemble des parents d'un document synthèse résumant le contenu du plan de lutte
- Transmission de l'aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit
- Transmission du code de vie aux parents
- Signature par les parents du duo-tang en lien avec le code de vie chaque mois
- Communication personnalisée avec les parents en lien avec des situations problématiques

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.